



GASPÉ, le 15 juillet 2015.

Monsieur Pierre Arcand  
Député de Mont-Royal  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Lettre ouverte concernant la nouvelle politique énergétique**

Monsieur le Ministre,

La stratégie énergétique 2006-2015 a joué un rôle majeur dans le développement de l'industrie éolienne au Québec, mais aussi au sein de notre région administrative de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. C'est de cette politique qu'émanait la vision de développer 4000 MW d'énergie éolienne d'ici 2015 au Québec et nous sommes bien fiers des résultats atteints et nous souhaitons de tout cœur la poursuite de cette industrie.

Les exigences de contenu québécois prévues dans la stratégie, avec une préoccupation pour la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la MRC de la Matanie, ont permis l'implantation de cinq usines manufacturières dans la péninsule, sans oublier le tissu industriel qui s'est construit autour de celles-ci. En ce qui concerne notre entreprise, LM Wind Power Blades Inc., celle-ci est établie mondialement et se spécialise dans la fabrication de pales d'éolienne de classe internationale. L'usine de Gaspé, implantée en 2005, emploie actuellement plus de 200 employés et s'est démarquée par son haut degré d'innovation au sein du Groupe LM Wind Power entre autre, grâce à son système de dégivrage de pales en milieu nordique.

De plus, au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à l'émergence de fournisseurs spécialisés en éolien, d'entreprises de construction de parcs éoliens, de services d'opération et de maintenance, de suivis environnementaux mais aussi, au développement de centres de recherche et de formation spécialisés en éolien. Aujourd'hui, le Québec possède la chaîne d'approvisionnement en industrie éolienne la mieux développée au Canada avec plus de 150 entreprises, dont plusieurs rayonnent à l'extérieur de la province.

De plus, la filière éolienne a généré des retombées économiques de 10 milliards de dollars de 2006 à 2015, sans compter les 3 milliards de dollars prévus pour les dépenses pour la période d'opération et de maintenance. Plusieurs communautés sont maintenant copropriétaires de parcs éoliens et retireront des profits. Les contributions versées aux municipalités et aux propriétaires terriens se chiffrent à 25 millions de dollars annuellement, sans oublier les versements annuels de revenus fiscaux et parafiscaux de près d'un demi-milliard de dollars aux gouvernements. Notre filière emploie 5000 travailleurs dont 1200 dans la région mais aussi 1000 dans la région de Montréal. La poursuite du développement de cette filière représente un gain important pour tous les Québécois.

Ceci dit, le positionnement de l'industrie éolienne dans la prochaine politique énergétique est vital pour notre entreprise et nos emplois, d'où l'importance de supporter le développement et maintenir l'ensemble de la filière manufacturière éolienne en Gaspésie. Nous croyons fermement que l'énergie éolienne est la source

d'énergie à préconiser dans la prochaine stratégie énergétique du Québec (2016-2025), étant donné l'abondance et la qualité de la ressource, le prix de revient des plus intéressants, en plus du potentiel de réduction du prix de revient pour les années à venir, les opportunités reliées à l'exportation et l'apport indéniable de cette industrie pour l'économie de la province.

Voici quelques points critiques qui seraient importants de retrouver dans la prochaine stratégie énergétique 2016-2025 :

1. Attribuer 350 MW d'énergie éolienne annuellement de 2017 à 2025;
2. Mettre en place des clauses de contenu local pour les prochains appels d'offres qui nécessitent que le pourcentage requis soit associé à la valeur de l'ensemble de la turbine et ainsi conserver une variété d'entreprises manufacturières dans la région désignée ;
3. Comme solution alternative, remplacer le bloc de points relié aux composantes stratégiques par un autre qui aurait pour but de valoriser l'exportation de composantes;
4. Augmenter le contenu local (Gaspésie-îles de la Madeleine et MRC de la Matanie) de 35% à un minimum de 45% afin de favoriser le maintien de l'industrie manufacturière dans la région désignée;
5. Considérer l'apport au développement économique de la région désignée dans la sélection finale des projets éoliens et non seulement à la première étape de sélection;
6. Permettre à Hydro-Québec une certaine marge de manœuvre en ce qui a trait à la puissance installée annuellement. Par exemple, en lançant un parc de 350 MW +/- 10%, ceci aura pour effet d'ouvrir la porte à plus de combinaisons et ainsi réduire le coût de l'énergie;
7. Octroyer un volume de 350 MW environ 3 années avant la livraison de l'énergie afin d'avoir un équilibre entre une planification adéquate et le bénéfice d'utiliser les technologies les plus performantes et ainsi réduire le coût de l'énergie.

Nous croyons fortement que l'énergie éolienne est un incontournable pour le développement énergétique futur de la province. Elle représente de nombreux avantages et bénéfices pour la collectivité québécoise. D'ailleurs, le développement des énergies renouvelables est en croissance partout dans le monde et la filière éolienne n'y fait pas exception avec la mise en service de pas moins de 51 gigawatts en 2014.

Par conséquent, nous estimons qu'il est indispensable que la prochaine politique énergétique prévoit le déploiement de nouveaux mégawatts d'énergie éolienne d'ici la phase du rééquipement qui surviendra à compter de 2025. Un minimum de 350 MW par année permettrait ainsi d'assurer une pérennité de nos industries manufacturières. Celles-ci seront donc encore en place au moment du renouvellement des parcs éoliens construits en 2004-2005. De plus, cette stratégie favoriserait un équilibre entre le marché intérieur et celui de l'exportation.

Enfin, nous espérons qu'une politique de développement économique vienne encadrer le développement de la filière éolienne, tel que le mentionnait le rapport du Groupe de travail gouvernement-industrie sur l'avenir de la filière éolienne. Celle-ci permettrait de diversifier les activités manufacturières notamment par la fabrication de nouvelles composantes, de favoriser le développement de marchés par un accompagnement aux exportations et de soutenir les activités de recherche et d'innovation. Un tel développement organisé de pair avec la mise en service de nouveaux mégawatts assurera de maximiser les retombées de la filière éolienne au Québec.

Nous vous prions donc, monsieur le Ministre, de considérer cette correspondance au moment de définir les orientations de votre prochaine politique énergétique.

Veillez agréer nos salutations distinguées,



Alexandre Boulay, Ing.  
Directeur d'usine  
LM Wind Power Blades Canada Inc.  
7, rue des Cerisiers  
Gaspé (Québec) G4X 2M1

[aby@lmwindpower.com](mailto:aby@lmwindpower.com)

Bureau : 418-361-2937

Cellulaire : 418-360-7711

AB/mb